

Maintenance et travaux ponctuels de l'éclairage public et des illuminations festives : choix de l'entreprise

Le rapporteur,

☞ rappelle que le contrat de maintenance et de gestion des installations d'éclairage public et des illuminations festives arrive à échéance le 31 décembre 2012 ;

☞ informe qu'une procédure d'appel d'offres pour une durée de quatre ans a été lancée le 12 septembre 2012 ;

☞ informe que la commission d'appel d'offres a décidé, lors de sa réunion du 27 novembre 2012, de retenir l'entreprise CITEOS.

écapitulatif	Montant annuel (€ HT)	Montant pour la période de 4 ans (€ HT)
Maintenance de l'éclairage public sur voirie publique, scolaire et sportive	49 763,70	199 054,80
Maintenance de l'éclairage sportif	3 680,00	14 720,00
Maintenance de la borne amovible	990,00	3 960,00
Illuminations festives (pose, dépose et maintenance)	12 739,72	50 958,88
Total HT	67 173,42	268 693,68

☞ informe que la partie « travaux ponctuels » fera l'objet d'un marché à bons de commande.

- ✓ Montant minimum annuel : 20 000,00 € H.T.
- ✓ Montant maximum annuel : 50 000,00 € H.T.

Soit pour la période de quatre ans :

- ✓ Montant minimum : 80 000,00 € H.T.
- ✓ Montant maximum : 200 000,00 € H.T.

Considérant le choix de la commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 27 novembre 2012 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

le choix de l'entreprise CITEOS comme titulaire du marché de maintenance et de travaux ponctuels pour l'éclairage public et les illuminations festives ;

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité